

## **SÉANCE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 4 novembre 2019 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Pierre Gravel, Michel Chouinard, Steve Bouchard et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2019-11-01  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2019
- 4) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 octobre 2019
- 5) Calendrier des séances du conseil 2020
- 6) Plan municipal de sécurité civile
- 7) RIDR – Budget 2020
- 8) Contrat de collecte – Services Sanitaires Cloutier
- 9) Demande financière du Club Quad des Hautes-Laurentides
- 10) Travaux barrage Parc Georges-Painchaud (208 451.52\$)
- 11) Vente d'une parcelle de terrain – 8A, chemin de l'Église
- 12) SDRK – Entente avec la MRC – Assurances responsabilité
- 13) Politique de la famille et des aînés
- 14) TECQ 2019 - 2023
- 15) Correspondance et informations
- 16) Varia
- 17) Période de questions
- 18) Levée de la séance

Adoptée

2019-11-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 octobre 2019 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2019-11-03

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par la conseillère Steve Bouchard  
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 18 octobre 2019 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2019-11-04

**4. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 octobre 2019 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1900390 à C1900448 et les paiements directs L1900051 à L1900057 totalisant 179 457.79\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2019;
- le registre des salaires, portant les numéros D1900235 à D1900240 (élus), totalisant 4 240.97\$ et les numéros D1900233 à D1900234, D1900241 à D1900252 (employés) totalisant 7 884.57\$ ainsi que le chèque portant le numéro P1900057 (employé) totalisant 323.64\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2019.

Adoptée

2019-11-05

**5. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mireille Decelles appuyée par le conseiller Pierre Gravel et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h30 :

Séance du Conseil Calendrier 2020	
Janvier	6
Février	3
Mars	2
Avril	6
Mai	4
Juin	1
Juillet	6
Août	sans séance
Septembre	14
Octobre	5
Novembre	2
Décembre	7

Adoptée

2019-11-06

**6. PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-Saguay reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Michel Chouinard, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Sécurité civile Landry soit adopté;

QUE Richard Gagnon, directeur général et Nathalie Breton adjointe administrative soient nommés responsables de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée

2019-11-07

**7. R.I.D.R. – BUDGET 2020**

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge au montant de 5 187 331.75\$.

Adoptée

2019-11-08

**8. CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020**

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard  
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat pour la collecte des ordures ménagères, les matières recyclables, les matières compostables et les objets lourds pour un montant total de 54 839\$ (plus les taxes applicables) à Services Sanitaires J.L.R. Cloutier Inc. pour l'année 2020, et ce, selon le contrat de service daté du 17 octobre 2019.

De plus, il est résolu de mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général à signer le contrat.

Adoptée

2019-11-09

**9. CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité convient avec le Club Quad Destination Hautes-Laurentides dont la partie de 4.1km du chemin Poulin située sur le territoire de Lac-Saguay, entretenue trois (3) saisons par la Municipalité, soit entretenue par le Club durant la saison hivernale 2020.

Que la Municipalité verse au Club la somme de 1312.00\$, équivalent à 320\$/km X 4.1km, représentant la moitié du 8.2km à entretenir.

La portion sur le territoire de la Municipalité de Kiamika devra faire l'objet d'une résolution de celle-ci à cet effet.

De plus, la Municipalité laisse à l'entière disposition du Club le chemin Poulin pour la saison hivernale, advenant le cas où un Club de motoneige voudrait utiliser le chemin Poulin, celui-ci devra convenir d'une entente avec le Club Quad Villages Hautes-Laurentides

Adoptée

2019-11-10

#### **10. BARRAGE PARC GEORGES-PAINCHAUD – RAPPORT SUR LES TRAVAUX**

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard  
Appuyé par le conseiller Steve Bouchard  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte le rapport présenté par Richard Gagnon, directeur général, pour les travaux effectués sur le barrage du Parc Georges-Painchaud dans le cadre du Programme Fonds des petites collectivités pour un montant de 208 451.52\$ avec une aide financière de 117 552\$.

Adoptée

2019-11-11

#### **11. VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – 8A, CHEMIN DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard  
Appuyé par la conseillère Mireille Decelles  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre d'achat de Claude Breton relativement à une parcelle de terrain du 8A, chemin de l'Église, parcelle adjacente à sa propriété représentant ± 1000m<sup>2</sup>, et ce pour la somme de 1500\$.

Adoptée

2019-11-12

#### **12. SDRK – ENTENTE AVEC LA MRC – ASSURANCES RESPONSABILITÉ**

Afin de répondre à l'entente relative à la gestion du Parc régional du réservoir Kiamika intervenue avec la MRC d'Antoine-Labelle (art. 5)

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard  
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité souscrive et maintienne en vigueur une police d'assurance de responsabilité civile – formule générale pour un montant de cinq millions de dollars (5M\$).

Adoptée

2019-11-13

#### **13. POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

Présentation, par la conseillère Mireille Decelles, du plan d'action 2020 de la Politique de la famille et des aînés.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le plan d'action 2020 de la Politique de la famille et des aînés présenté par la conseillère Mireille Decelles.

Adoptée

2019-11-14

#### **14. TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard  
Appuyé par le conseiller Steve Bouchard  
Et résolu à l'unanimité que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts admissibles.

Adoptée

#### **15. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

#### **16. VARIA**

#### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-11-15

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 8h30

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2019-11-04.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse